

Afférents au CM : 15

L'an deux mille vingt-trois, le douze juillet, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 15

Présents : 13 Convocation du 7 juillet 2023

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; Mme ADAM Marie-Madeleine (3^{ème} Adjointe) ; Mme NEUBARTH Kirsten (4^{ème} Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme DEON Marianne ; Mme DIDON Mylène ; Mme JOSSEAUX Sophie ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa ; M. MAUDUIT Cédric ; Mme PETIT Séverine ; M. PHILIPPONNAT Charles.

Absent représenté : M. CREPIN Jean-Paul (1^{er} Adjoint) représenté par M. BEGUIN Jean-Marc.

Absent non représenté : M. GUILLEPAIN James.

Secrétaire de séance : Mme JOSSEAUX Sophie.

DELIBERATION 2023-34 : LOCATION DE LA SALLE HENRI LAGAUCHE PAR LE BNI EFFERVESCENCE EPERNAY

- Vu le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le BNI Effervescence Epernay avait organisé son premier évènement le 14 novembre 2013 à la salle Henri Lagauche.

Pour ses 10 ans, le groupe envisage d'organiser un bel évènement le jeudi 16 novembre 2023 à Champillon.

La location de la salle Henri Lagauche est de 550€ pour 1 journée en semaine, avec chauffage, pour un locataire extérieur.

Le BNI Effervescence Epernay souhaite envisager un partenariat avec la Commune ou une communication, pour avoir une réduction sur le prix de la location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 2 voix POUR (M. BEGUIN Jean-Marc, M. CREPIN Jean-Paul) – 2 ABSTENTIONS (Mme ADAM Marie-Madeleine, M. MAUDUIT Cédric) – 10 voix CONTRE :

DECIDE de ne pas faire de réduction sur le prix de la location de la salle Henri Lagauche pour l'évènement du BNI Effervescence Epernay.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN